

ICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0

Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022

Spécification Numéro: 350000043442

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit** : RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE
- UFI** : 5FA3-20GS-N00R-X341
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- Utilisation de la substance/du mélange** : Produit Biocide TP1 pour l'Hygiène Humaine
- Utilisations déconseillées** : Non identifié
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** : SC Johnson Professional SAS,
3/5 rue du Pont des Halles,
94656 Rungis Cedex, FR
- Téléphone** : +33 (0) 141801130
- Adresse e-mail** : infofrance-scjpro@scj.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** : n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans une catégorie de danger suivant le règlement (CE) 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Conseils de prudence

(P305 + P351 + P338) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P337) Si l'irritation oculaire persiste:

(P313) Consulter un médecin.

(P401) Stocker conformément aux réglementations locales.

(P501) Éliminer le contenu/réceptacle selon les consignes de tri de votre commune.

Contient

formaldéhyde

RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0
Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022
Spécification Numéro: 350000043442

Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Perturbateur endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

Substances PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui répond aux critères de classification persistante, bioaccumulable et toxique ou très persistante et très bioaccumulable conformément à l'annexe XIII.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

Composants dangereux:

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 / 230-525-2	01-2119945987-15	Toxicité aiguë Catégorie 4 H302 Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2 H411 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400	>= 1.00 - < 5.00	Facteur M Aigu = 10 ETA: Oral(e) = 329 mg/kg Espèce: Rat Cutané = > 1,000 mg/kg Espèce: Rat

Substance VLEP					
glycerol	56-81-5 / 200-289-5	01-2119471987-18		>= 1.00 - < 5.00	ETA: Oral(e) = 27,200 mg/kg

RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0
Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022
Spécification Numéro: 350000043442

					Espèce: Rat Cutané = > 10 g/kg Espèce: Lapin Inhalation = > 2.75 mg/l Espèce: Rat
--	--	--	--	--	---

Informations supplémentaires

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation : Pas de condition spéciale.
- Contact avec la peau : Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Yeux : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Inhalation : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Ingestion : Peut provoquer des douleurs abdominales.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0
Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022
Spécification Numéro: 350000043442

		l'environnement proche.
Inapproprié	:	Non identifié
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
5.3 Conseils aux pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection individuelle.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	:	En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement. Éviter qu'une grande quantité de produit n'arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
6.4 Référence à d'autres rubriques	:	Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Équipement de protection individuel, voir section 8. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	:	Ne pas congeler. Conserver hors de la portée des enfants. Ce produit est chimiquement stable. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0
Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022
Spécification Numéro: 350000043442

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Produit Biocide TP1 pour l'Hygiène Humaine

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
glycerol	56-81-5	10 mg/m3		aérosol	FR_TWAS

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants en Nitrile - Épaisseur 0,12mm; Temps de passage > 2 heures.

Protection des yeux/du visage : Pas d'exigence particulière

Protection de la peau et du corps : Pas d'exigence particulière

Autres informations : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Voir section 6.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : Fonctionnel

pH : 7.0
(non dilué), Solution à 5%

Point de fusion/point de congélation : 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : > 100 °C

ICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0

Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022

Spécification Numéro: 350000043442

Point d'éclair	:	> 100 °C ne forme pas d'étincelles
Inflammabilité (solide, gaz)	:	N'entretient pas la combustion.
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	:	Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	:	Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Densité de vapeur	:	Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Densité relative	:	1.0 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité(s)	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non requis car le produit est un mélange.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Température de décomposition	:	Non mesuré car le mélange n'est pas autoréactif.
Viscosité, cinématique	:	similaire à l'eau
Caractéristiques des particules	:	Non requis car le mélange est un liquide.

9.2 Autres informations

Autres informations	:	Test non applicable pour ce type de produit.
---------------------	---	--

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Aucun(e) à notre connaissance.
10.4 Conditions à éviter	:	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
10.5 Matières incompatibles	:	Aucun(e) à notre connaissance.

RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0
Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022
Spécification Numéro: 350000043442

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	CL50 (vapeur) Calculé(e)		> 20 mg/l	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : OCDE ligne directrice 439
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : OPCB : Méthode d'essai d'opacité et de perméabilité de la cornée bovine. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0
Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022
Spécification Numéro: 350000043442

- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.
- Autres informations : Non identifié

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
chlorure de didécyl diméthylammonium		Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	0.19 mg/l	96 h
		Danio rerio (poisson zèbre)	0.0322 mg/l	34 d
glycerol	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	51,000 - 57,000 mg/l	96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
------------	-------------	--------	--------	--------------------

RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0
Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022
Spécification Numéro: 350000043442

chlorure de didécyl diméthylammonium	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	0.064 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	0.014 mg/l	21 d
glycerol	CL50	Daphnia magna (Grande daphnie)	1,955 mg/l	48 h

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
chlorure de didécyl diméthylammonium	CE50	Selenastrum capricornutum, Skeletonema costatum	0.026 mg/l	96 h
glycerol	EC10	Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)	2,900 mg/l	168 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
chlorure de didécyl diméthylammonium	69 %	28 d	Facilement biodégradable.
glycerol	94 %	24 h	Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
chlorure de didécyl diméthylammonium	81 Mesuré(e)	2.58
glycerol	0.89 Evalué(e)	-1.76

12.4 Mobilité dans le sol

Composant	Point final	Valeur
chlorure de didécyl diméthylammonium	Koc	562314
glycerol	Donnée non disponible	

RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0
Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022
Spécification Numéro: 350000043442

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	Résultats
chlorure de didécyltriméthylammonium	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
glycerol	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.
Veuillez recycler l'emballage vide.
- Emballages** : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport maritime

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport aérien

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences ci-dessous :
- Règlement (CE) No. 1907/2006
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements (non applicable pour les cosmétiques)
- Règlement (UE) n° 528/2012 (RPB) et ses amendements (applicable aux

ICHÉ DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0

Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022

Spécification Numéro: 350000043442

produits biocides)

Directive 75/324/CEE et ses amendements (applicable aux aérosols > 50ml)

Règlement (CE) n° 1223/2009 et ses amendements (applicable aux produits cosmétiques)

Les tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 pour les détergents (applicables aux détergents).

Directive 2001/95/CE relative à la Sécurité Générale des Produits

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (SEVESO)

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Lorsque les scénarios d'exposition des substances Listées/mentionnées/citées à l'article 3 sont disponibles, ils ont été évalués pour les utilisations identifiées dans cette fiche technique ou sur l'étiquette produit et les informations pertinentes appropriées sont intégrées/mentionnées dans la Fiche de Données de Sécurité

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

Abréviations et acronymes utilisés

CE - Commission Européenne

CEE - Commission Economique Européenne

CLP - Classification, Etiquetage et Emballage des substances et des mélanges

EN - Standards ou Normes Européennes

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB - très persistant, très bioaccumulable

UN - Nations Unies

Méthodes d'évaluation

Sauf indication contraire à la section 11, la procédure utilisée pour déterminer la classification pour la santé humaine est la méthode de calcul pertinente selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

ICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



RESOMAIN ANTIBAC MOUSSE

Version 1.0

Date de révision 08.12.2022

Date d'impression 12.12.2022

Spécification Numéro: 350000043442

Sauf indication contraire à la section 12, la procédure utilisée pour déterminer la classification environnementale est la méthode de la somme des composants classés selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
------	---------------------------

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.